

Quimper, le 4 février 2022



Dossier suivi par :  
Daniel DREAU  
Daniel.dreau@  
ac-rennes.fr

Objet : Taxe d'Apprentissage

Téléphone  
02 98 90 25 97

Télécopie  
02 98 90 47 77

Mél.  
Ce.0290071V  
@ac-rennes.fr

28 avenue  
Yves THEPOT  
CS 41003  
29196  
QUIMPER cedex

www.lycee-  
thepot.org

*Madame, Monsieur,*

*En ce début d'année, au nom de tous les personnels, permettez-moi de vous souhaiter beaucoup de réussite pour cette année qui commence.*

*Le Lycée Yves Thépot, lycée général, technologique et professionnel, prépare les élèves à leur futur métier en intégrant les dernières évolutions technologiques et s'attache à répondre aux besoins des entreprises.*

*Le lycée présente l'ensemble de l'offre de formation des Sciences Techniques Industrielles STI2D et Sciences de l'Ingénieur.*

*De la seconde au BTS, licence professionnelle ou classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE ATS – accès après un diplôme bac+2), nous travaillons étroitement en relation avec les entreprises de nos secteurs d'activités.*

*Nous devons former les hommes et les femmes qui seront vos collaborateur(trice)s de demain, et soutenir la dynamique d'une offre novatrice.*

*Cette mission essentielle, nous ne pourrions la mener complètement sans votre concours et le versement de la taxe d'apprentissage en faveur de notre établissement. Avec votre aide, vous contribuerez à la modernisation de nos équipements, à une plus grande qualité de l'enseignement et à une professionnalisation accrue de nos élèves.*

*En 2021, nous avons par exemple acquis de nouveaux équipements pour l'atelier métal, des automatismes connectés pour l'atelier maintenance.*

*C'est en leur nom que je vous remercie vivement de votre soutien.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma reconnaissance et l'expression de mes salutations les meilleures.*

Le Proviseur du lycée Thépot  
Sylvain FERRÉ